

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 2018**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI -

Conseillers absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Henri COSENZA -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

Début de séance : 10 h 40

Fin de séance : 12 h 10

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la découverte, sur la Place de l'Horloge, d'ossements, pendant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Il précise qu'un archéologue vient aujourd'hui inspecter cette découverte.

DELIBERATIONS

2018/53 BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°03

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide de procéder à un virement de crédit de 6 350 € ;

2018/54 DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de renouvellement de matériel informatique pour l'école primaire, tel que présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter les aides financières de l'Etat au meilleur taux ;

2018/55 TARIFS COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA RABASSIERE »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de chaque atelier proposé pendant les temps de garderie à 1€ par enfant et par atelier, et autorise les services de la commune à prendre en charge la gestion et le remboursement des bons CAF liés à l'activité du centre de loisirs ;

2018/56 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier le règlement intérieur de l'accueil de loisirs « La Rabassière » tel que présenté par Monsieur le Maire ;

2018/57 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Madame Martine GRECO regrette l'absence des représentants de Montpezat pour cette présentation et ces débats sur le P.A.D.D.

Au fur et à mesure de la présentation, des corrections et observations sont annotées. Monsieur Samuel CHWALIBOG va corriger le P.A.D.D. en ce sens.

Après présentation et débats sur le P.A.D.D., le conseil municipal prend acte de la tenue de ceux-ci conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 12 h 10.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 14 décembre 2018

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Serge VASELLI**



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 21 décembre 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 14 décembre 2018

**Le Maire
François GRECO**

